



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 55887

Texte de la question

Mme Ségolène Royal a reçu le syndicat des infirmières scolaires à l'Assemblée nationale. Un manque criant de postes se fait sentir. Or leur rôle de dialogue et d'écoute est irremplaçable auprès des jeunes dans la journée. Dans les internats, la présence des infirmières est assurée trois jours par semaine et dans les collèges un jour par quinzaine. Cette présence est très insuffisante pour répondre aux besoins, que ce soit pour des soins au quotidien, une réponse à la demande d'écoute des élèves en mal-être ou la mise en place d'opérations de prévention. Cette situation est source de grandes inquiétudes, auxquelles s'ajoute le sentiment de non-reconnaissance de la profession. Elle demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche quel est le montant du budget dont il dispose pour concrétiser la création des 1 500 postes annoncés et répondre aux attentes des infirmières scolaires.

Texte de la réponse

À l'occasion du vote de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, le Gouvernement s'est engagé à faire en sorte que chaque établissement du second degré bénéficie des services d'une infirmière identifiée qui participe à l'éducation des élèves en matière de santé, de nutrition et à l'élaboration d'un programme d'actions en matière de comportement à risque pour la santé. Pour couvrir l'ensemble des EPLE, le Gouvernement prévoit d'augmenter les effectifs de 1 520 infirmières sur cinq ans, soit 304 créations/an. Dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2006, les demandes présentées par le ministère de l'éducation nationale comprennent la première tranche de créations d'emplois, soit 304 équivalents temps plein d'infirmières.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Royal](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55887

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 675

Réponse publiée le : 5 juillet 2005, page 6656